

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 18 juin 2026

Date de publication : 30 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGÉ, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Jérôme GRELET.

Absents : Sophie FAVRIOU, Thierry PETRAULT, Laure MAGOT. Eric PREVOST, Bernard de LOYNES.

Excusée : Sylvie VIVIER.

Pouvoirs : Kevin GAILLARD donne pouvoir à Christophe RENAUD, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETEN, Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Dominique PAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260624-DE-2026-06-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026



DE-2026-06-15 CONVENTION DE PARTENARIAT « MOBILITÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE » - SECOND SEMESTRE 2026

Rapporteur : Jean-François RENOUX

Monsieur le Vice-Président délégué rappelle que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre exerce la compétence Mobilité qui comprend notamment :

- l'organisation de services de mobilité solidaire
- et le conseil et l'accompagnement individualisé à la mobilité solidaire destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Entre la prise de compétences en 2021 et 2023, l'exercice du conseil et de l'accompagnement individuel était effectué par le CIAS, en lien avec ses missions d'action sociale. Puis le CIAS a conclu un partenariat avec l'association CIF-SP qui a par ailleurs développé une offre de transport solidaire. Une convention a donc été établie entre le CIAS et CIF-SP pour l'année 2024.

Le CIF-SP est une association développant notamment des actions de mobilités dont les objectifs sont les suivants :

- Développer l'accès direct à la mobilité des demandeurs d'emploi, des personnes en insertions sociale et professionnelle et des jeunes ;
- Favoriser leur accès à l'emploi ou à la formation ;
- Proposer des moyens de mobilités diversifiés adaptés aux besoins du public notamment les plus fragiles.
- Soutenir la construction de solutions complémentaires en mobilité sur les territoires.

En 2025, il est apparu plus opportun que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre soit partenaire de la convention au titre de sa compétence Mobilité. En 2026, une convention a été établie pour le premier semestre afin de poursuivre le partenariat sans rupture. Les missions ont été précisées pour le second semestre avec notamment la création d'ateliers numériques spécifiques à la mobilité et d'atelier pour les seniors, en collaboration avec le CIAS et Mes Services.

Il est donc envisagé de renouveler cette convention sur une période de 6 mois jusqu'à fin décembre. Cette convention, annexée à la présente délibération, prévoit l'organisation d'une plateforme de mise en relation pour du transport solidaire, ouverte à tout public.

Elle propose également des actions spécifiques pour des publics cibles bénéficiaires de l'action qui sont :

- d'une part, sur prescription : des personnes en démarche d'insertion socioprofessionnelle, des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, des bénéficiaires du RSA, des jeunes de moins de 25 ans et des travailleurs en situation de handicap.
- d'autre part, les personnes à mobilité réduite, public de plus de 60 ans, longue maladie, en situation de handicap.
- Le conseil mobilité s'articule autour de trois axes :
- l'accompagnement individuel à la mobilité des publics cibles présentés ci-dessus,
- l'animation d'ateliers collectifs mobilités pour ces publics (ex : « initiation au code », « mes démarches pour ma mobilité », « utilisation d'outils numériques pour se déplacer » ...)
- et l'animation territoriale (ex : création d'un comité mobilité inclusion, participation aux actions de communication et de sensibilisation relatives aux mobilités durables organisées par la régie Mobilité).

Le montant de la subvention pour ce partenariat est fixé à 5 000 € pour le second semestre 2026.

La Communauté de communes s'engage aussi à apporter son soutien à la plateforme de transport solidaire par de la communication auprès des citoyens et des communes.

Enfin, elle participe au comité de pilotage du Programme Départemental d'Insertion (PDI) organisé sur le Haut Val de Sèvre une fois par an.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités ;

Vu la délibération n° DE-2021-04-02B en date du 10 mars 2021 concernant la prise de compétence Mobilité ;

Vu la délibération n° DE-2021-10-11 en date du 23 juin 2021 portant création de la Régie Mobilité et approuvant ses statuts ;

Vu la délibération en date du 25 février 2026 relative à la convention de partenariat « Mobilité inclusive et solidaire » 2026

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Mobilité en date du 19 mai 2026 ;

Considérant que la compétence mobilité inclut notamment :

- l'organisation de services de mobilité solidaire
- et le conseil et l'accompagnement individualisé à la mobilité solidaire destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Considérant la convention qui lie la Communauté de Communes avec l'association CIF-SP depuis plusieurs années afin de mettre en place des actions d'accompagnement individuel et collectif à la mobilité solidaire et inclusive ainsi que la participation de l'association à l'animation territoriale en matière de mobilité solidaire ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le partenariat avec l'association CIF-SP pour du conseil en mobilité inclusive et solidaire, pour un montant total de dépense de 5 000 € TTC ;

D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,